

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20240315

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à La Chapelle Huon en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.
21 mars 2024	
Date d'affichage	
21 mars 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 31	
Votants : 39	

Étaient excusés :

M. BORDEAU Christian donne pouvoir à M. LEBERT Philippe
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant M. DUPIN Christian
M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Mme GERMAIN Martine
M. GRÉMILLON Patrick donne pouvoir à Mme RENARD Candy
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme MENU Catherine
M. JAMOIS Xavier
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à M. LABURTHE-TOLRA Benjamin
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. PLUT Jean-Claude donne pouvoir à Mme PRIEUR Sergine
M. POTTIER Louis
Mme BESNIER Claire
Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à Mme ROUGET Anne-Marie

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

BUDGET 2024

**CONSTRUCTION D'UN TIERS-LIEU A SAINT-CALAIS – MODIFICATION DE
L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°20220218 du 24 février 2022, ouvrant l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la construction d'un tiers-lieu à Saint Calais,

Vu la délibération n°20230220 du 23 février 2023, modifiant la durée et les crédits de paiement de l'autorisation de programme, pour la construction d'un tiers-lieu à Saint Calais,

Monsieur le Président rappelle le projet et explique qu'il convient de modifier le montant de l'autorisation de programme et les crédits de paiement annuels, comme suit :

numéro de l'Autorisation de programme	Libellé	Montant total du projet	Crédits de paiement			
			2022	2023	2024	2025
2022-2	Construction d'un Tiers Lieu Saint Calais	1 400 000 €	28 242 €	2 086 €	80 000 €	1 289 672 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, par 28 voix POUR, 11 ABSTENTIONS

- **MODIFIE** le montant de l'autorisation de programme et les crédits de paiement, tels qu'exposés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 mars 2024

La secrétaire de séance,

Le Président,

Candy RENARD



Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAÏE et d'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS